



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Nigeria

Question écrite n° 60683

Texte de la question

M Jean-Jacques Jegou demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de lui préciser la suite qu'il envisage donner à la proposition du CNPF tendant à ce que le Gouvernement français conditionne son aide économique au Nigeria à une limitation de la contrebande vers les pays voisins de la zone CFA ou les entreprises françaises souffrent de la concurrence des produits vendus par le Nigeria, en monnaie dévaluée.

Texte de la réponse

Reponse. - La dépréciation depuis plusieurs années du Naira accroît, notamment, la compétitivité des produits nigériens, dont l'exportation vers les pays voisins est facilitée par la porosité des frontières. La France, sensible aux difficultés économiques du Nigeria comme à celles des autres pays africains, encourage ces Etats dans la voie de l'intégration régionale par étapes. Celle-ci devrait faciliter, à terme, la coopération monétaire entre le FCFA et le Naira, et rendre par conséquent plus difficile la contrebande.

Données clés

Auteur : [M. Jegou Jean-Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60683

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1992, page 3602